

## Extrait du procès-verbal du Conseil communal Séance du 26 juin 2025

Présidence : M. Jonathan Payot

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité no 664 relatif à l'adoption d'un règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de bien-fonds, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Art. 1: d'adopter le règlement communal sur la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures

d'aménagement du territoire;

Art. 2: de mandater la Municipalité à requérir l'approbation du

Département cantonal compétent.

Ainsi délibéré en séance du 26 juin 2025.

Le Président :

Jonathan Payot

GRANDSON GRANDSON

La secrétaire adjointe :

Laetitia Jaccard Gaspar